**DEMANDE D’INSCRIPTION en SECTION EUROPEENNE DE 2nde GT**

## ANNEXE 6

*A faire parvenir au lycée d’accueil demandé accompagnée des photocopies des deux premiers bulletins scolaires de troisième.*

Nom : Prénom :

Classe :

Établissement scolaire fréquenté :

Boursier en 2013/2014 : ❑ oui ❑ non

Etablissement demandé :

Langue européenne choisie en 2nde GT : Vœu 1 :

 Vœu 2 :……………………………………………………………..

Avis du professeur de langue concerné (voeu1) :

Avis du professeur de langue concerné (voeu2) :

Avis du Chef d’établissement :

Date et signature Date et signature

 du **Chef d’établissement** du **Responsable légal de l’élève**

1. La mention section européenne constitue un dispositif pédagogique et les élèves sont affectés sur leur lycée de secteur.

2. L’admission en section européenne se fera lors de l’inscription en fonction des possibilités offertes par l’établissement.

3. Si la langue demandée n’existe pas dans le lycée de secteur, les familles ont toujours le droit de demander un autre établissement que le lycée de secteur dans le cadre de la demande d’assouplissement de la carte scolaire : les élèves n’y seront affectés qu’en fonction des places vacantes : on ne saurait trop insister sur le fait que les élèves, dans ce cas-là, devront choisir (pour être certains d’être affectés) un autre vœu dans leur lycée de secteur parmi les enseignements d’exploration suivants : Économie, ou MPS, ou Littérature et société.